



INSTRUCTIONS DE COURSE

Régate de Ligue Catamarans SL2 D1 et D2

Organisateur : CLUB NAUTIQUE BASTIAIS

Grade 5A

Dimanche 24 mars 2024

Plage du Tombulu Biancu, 20600 FURIANI

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par
 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile pour les D1.
 - les Règles d'Introduction à la Régate (RIR) pour les D2
 - les règlements fédéraux
 - le Règlement du Championnat de Ligue Division 1 pour les D1
 - le Règlement du Championnat de Ligue Division 2 pour les D2
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »
- 1.3 La conciliation suivant l'Annexe T des RCV s'appliquera.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est sur la cabane accueil sur la plage ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet <https://www.clubnautiquebastiais.com/comp%C3%A9tititions>
- 3.2 Le PC course est situé à la cabane accueil sur la plage, numéro de téléphone **06 11 83 09 14**, adresse mail cnbastiais@gmail.com

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé **devant la cabane sur la plage**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 15 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D. En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les dates des courses sont les suivantes :

Date	Classe	Nombre de courses maximum
24/03/2024	D1	6
	D2	6

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est fixé à **11h30**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Pour les D1	Drapeau CORSE
Pour les D2	Drapeau ITALIEN

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont un panneau mentionnant **P1 pour le parcours n°1** et **P2 pour le parcours n°2**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques pour les **D1** sont regroupées dans le tableau suivant :

Départ / Marque n°1	Parcours marque n°2	Parcours marque n°3	Arrivée
Cylindrique Blanche ALIANZ	Cylindrique Blanche ALIANZ	Cylindrique Jaune	Frite Orange

10.2 Les marques pour les **D2** sont regroupées dans le tableau suivant :

Départ	Parcours marque n°4	Parcours marque n°5	Arrivée
Frite Orange	Cylindrique Blanche/Orange BOUYGUES	Frite Jaune	Frite Orange

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 **Pour les D1** : La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

Pour les D2 : La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course le côté parcours de la marque de départ située sous le vent du bateau comité.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un **pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les D1 et D2, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour les D1 et D2, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} (intérsérie ou groupes temps compensé)
TOUTES	20 minutes	40 minutes	40 minutes

16.2 **Pour les D1** : Les bateaux ne finissant pas dans les **15 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Pour les D2 : Au-delà de 10 min après l'arrivée du 1^{er}, un bateau de l'organisation notera les positions des concurrents en remontant la flotte jusqu'au dernier concurrent. L'ensemble des concurrents seront alors classés.

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement situé à **la cabane accueil sur la plage**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury à **la cabane accueil sur la plage**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **UNE** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **QUATRE** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand de **QUATRE** à **SIX** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un **émargement (sortie et retour)** pourra être mis en place. **Les concurrents devront signer la feuille d'émargement au départ et au retour**. Les tables d'émargement seront situées à **la cabane accueil sur la plage**.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **Utilisation du bout-dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés : mât de pavillons sur le bateau comité.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés au préalable.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs. Chaque personne est invitée à emporter ses déchets.

25. EMBLEMES

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux.

26. PRIX

Des prix seront décernés :

- Aux trois premiers du classement général de chaque classe
- Aux trois premiers de chaque catégorie d'âge à partir de 5 concurrents
- Aux premiers de chaque catégorie d'âge si moins de 5 concurrents
- Aux trois premières féminines de chaque classe à partir de 5 concurrentes
- Aux premières féminines de chaque classe si moins de 5 concurrentes
- Au premier Club.

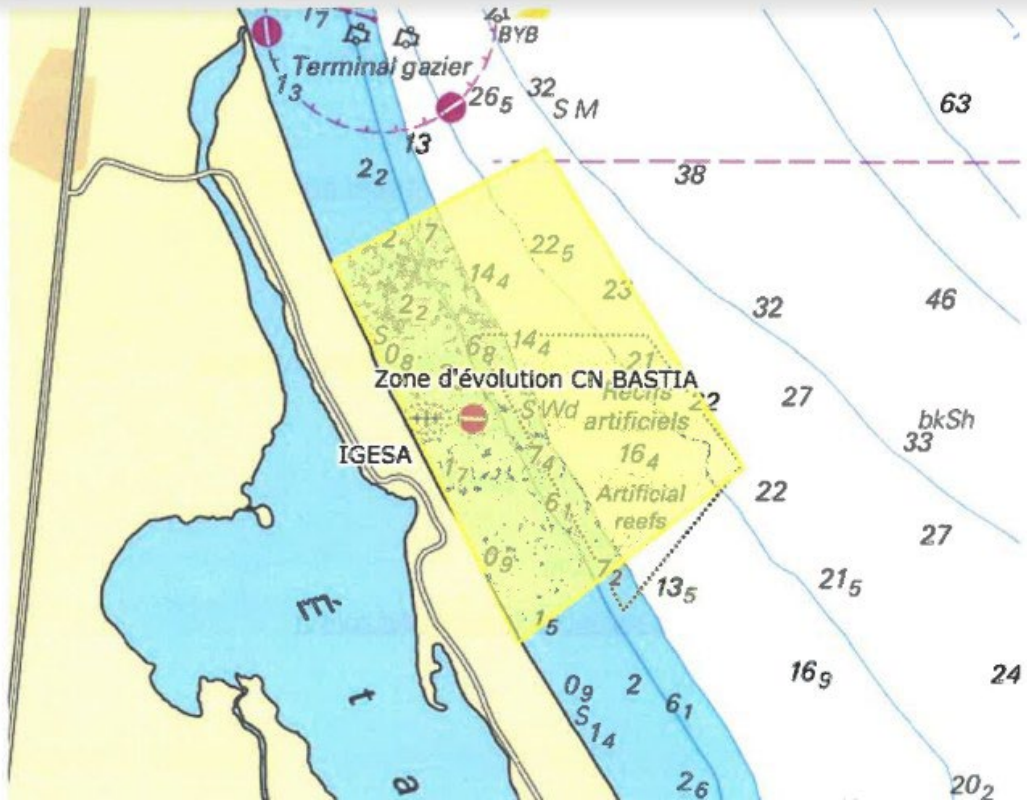
Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Charles-Hubert POITRAT

Président-e du comité technique : ND

Président-e du jury : Bernard ASTIER

ANNEXE ZONES DE COURSE



ANNEXE PARCOURS

PARCOURS D1

P1

D ; 1 ; 2 ; 3 ; A

P2

D ; 1 ; 2 ; 3 ; 1 ; 2 ; 3 ; A

Toutes les marques sont à laisser à **BABORD**

MARQUES

D1

Départ : Comité pavillon orange / Viseur Bouée Jaune
Marque au vent : Bouée Alianz Blanche n°1
Marque de dégagement : Bouée Jaune n°2
Marque sous le vent : Bouée Alianz Blanche n°3 (viseur)
Arrivée : Comité pavillon bleu / Frite Orange

D2

Départ : Comité pavillon orange / Frite Orange
Marque au vent : Bouée Bouygues Blanche et Orange n°4
Marque sous le vent : Frite jaune n°5
Arrivée : Comité pavillon bleu / Frite Orange

